

COMMUNE DE CRONAY

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)



27 mars 2025

Auteurs du document : Municipalité de Cronay et le bureau Jaquier Pointet SA

Mandataire : Jaquier Pointet SA

Avant-propos de la Municipalité

Notre commune, adossée à une colline, bénéficie d'un magnifique point de vue sur les paysages préservés alentours. Son tissu rural, constitué de terres agricoles, de vergers et de forêts, tout comme son village, composé essentiellement de fermes anciennes, montrent l'attachement de ses habitants à un art de vivre en harmonie avec la nature. Or, les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent, cet équilibre est fragile. Notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5°C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchés par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C¹, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, **il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux.**

Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.).

Chaque action, locale ou globale, peut avoir un impact significatif. Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, etc.). Elle permet d'**éviter des coûts futurs** (on parlera des coûts de l'inaction²) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)

La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).

Pour toutes ces raisons, la Municipalité affirme ici sa volonté de s'engager à son échelle, en mettant en place **le présent Plan énergie et climat communal (PECC)**. Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les trois prochaines années.

Cette feuille de route guidera nos efforts pour préserver la qualité de vie et la beauté naturelle que la Commune de Cronay offre à ses habitantes et habitants. Nous sollicitons la participation active de chacune et chacun, car ensemble, nous pouvons faire la différence et affronter les défis climatiques et sociaux qui vont se présenter à nous. Rejoignez-nous dans cette mission cruciale pour notre avenir commun.

¹ Depuis la période de référence préindustrielle. Météosuisse, Changement climatique

² Selon le rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle

Table des matières

Revoir la pagination du document ?

AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITE	2
1. INTRODUCTION.....	4
Les enjeux sur le territoire cantonal	4
La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux.....	5
2. ETAT DES LIEUX.....	6
La commune en bref	6
Profil climatique	8
Profil énergétique	19
3. VISION ET OBJECTIFS	23
Vision à l'horizon 2050.....	23
Objectifs à l'horizon 2030	24
4. PLAN D'ACTIONS	27
Actions du bloc Transversal (6 fiches d'actions retenues).....	27
Actions du bloc Energie et mobilité (5 fiches d'actions retenues).....	29
Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques (3 mesures)	31
5. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE.....	33
Gouvernance.....	33
Sources de financement.....	34
Suivi de la mise en oeuvre.....	34
6. COMMUNICATION DU PECC	34
7. CONCLUSION.....	36
8. ANNEXE	37
Annexe 1 : Bilan carbone communal	37
Annexe 2 : Évolutions climatiques sur le Plateau	37
Annexe 3 : Canopée urbaine	37
Annexe 4 : Température au sol.....	37
Annexe 5 : Tableau de suivi des actions.....	37

Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

a. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire vaudois

Selon le bilan carbone cantonal, les principales sources d'émissions GES du territoire vaudois sont la mobilité, notamment l'utilisation des véhicules à moteur (43 %), et la production de chaleur dans les bâtiments et l'industrie (36%). L'agriculture et les sols émettent 10% des GES et le reste des émissions GES provient des procédés industriels hors chaleur et de la gestion des déchets. A ces émissions GES territoriales s'ajoutent des émissions GES extra-territoriales par exemple dues à notre consommation et à l'achat de biens. Ces émissions extra-territoriales sont une part importante du bilan carbone vaudois, environ 1.5x des émissions territoriales ou ~60% du total des émissions GES.

La Commune de Cronay a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

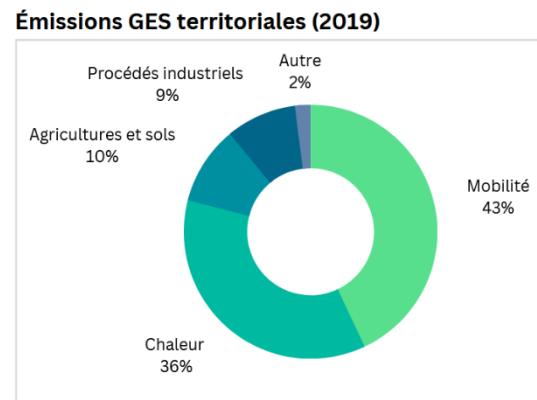


Figure 1: Répartition des émissions de GES (données 2015)

b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude³. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud⁴

sont comparables à ceux envisagés au niveau national.

Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différencierées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune de Cronay a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

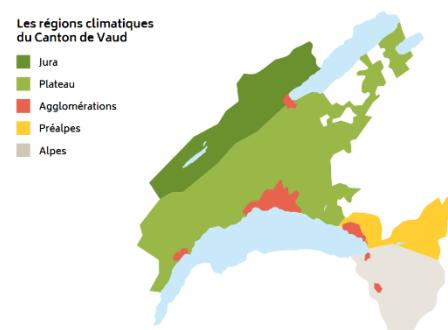


Figure 2: Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud

³ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scénarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisses.html>

⁴ Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050.

Le Plan climat vaudois 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, ceux de 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁵. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Depuis juin 2023, l'Etat et les communes doivent, dans l'exercice de leurs tâches, atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard. A cette fin, ils élaborent des plans d'action avec des objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040, selon l'article 179b de la Constitution vaudoise.

Niveau communal

Les communes ont des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- Un état des lieux (partie 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (partie 3).
- Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 4) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 5), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 6), sont présentés.

⁵ Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

2. Etat des lieux

La commune en bref

Présentation

La Commune de Cronay, du district du Jura- Nord vaudois, recense 422 habitant-e-s pour une superficie de 643 hectares (6,43 km²). La Commune est composée d'un village homonyme et de plusieurs hameaux de fermes éparpillés sur le territoire communal : En Joux, Le Paudex, la Rupe, La Chavanne, Le Moulin, la Baumaz, Planchamp et la Crausaz.



© SWISS-FLY BORIS BRON

Le village est situé à six kilomètres à l'Est d'Yverdon, mais malgré sa proximité avec la ville, c'est un village paisible et indépendant. Paisible parce qu'à l'écart de la grande route, entouré des communes d'Yvonand, Donneloye, Orzens, Ursins, Pomy et Cuarny ; Indépendant parce qu'entouré sur tout son périmètre par d'imposantes forêts et limité par deux profonds vallons : la Menthue, qui creuse des falaises abruptes vers Yvonand, et son affluent, le ruisseau de Cuarny. Le territoire de Cronay se situe à une altitude moyenne de 630 mètres. Il prend la forme d'une colline allongée d'où l'on jouit d'une vue étendue aussi bien sur la ligne du Jura que sur la vaste et imposante chaîne des Alpes.

L'activité agricole représente la principale branche économique de la commune, complétée par quelques artisans indépendants et petites PME. La pratique équestre y est également bien représentée avec deux manèges

La Commune de Cronay est située à proximité d'Yvonand, centre régional. Elle participe aux collaborations intercommunales suivantes :

- La distribution en eau potable est régie par le biais de l'Association d'amenée d'eau "La Menthue" qui regroupe 11 communes.
- Les écoles sont regroupées au sein de l'Association scolaire intercommunale d'Yvonand et environs (ASIYE) qui compte 10 communes.
- L'accueil de jour pour la petite enfance est géré par le réseau Yvonand-Menthue (RYMAJE) qui regroupe également 10 communes.
- L'entretien et l'exploitation de nos forêts sont gérés par le triage de Molondin conjointement avec huit autres communes voisines et chapeautées par un garde forestier.
- Service de Défense Incendie et de Secours régional du Nord vaudois (SDIS NV)

Démarches existantes

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, la Commune est déjà impliquée dans les démarches suivantes et mène, en outre, déjà différentes actions dans les domaines couverts par le PECC :

Dans le domaine organisationnel :

- *Commission consultative PECC (actuellement de 6 membres)*
- *PACOM en train d'être mis à jour*

Dans le domaine sociétal :

- Adhésion à Récr saine : L'ASIYE (l'association scolaire intercommunale Yvonand et environ) s'engage à fournir des fruits de saison et issus d'une exploitation locale aux élèves de 1 à 4P pour certaine récréation depuis 2019
- Parrainage de l'école à la ferme : L'ASIYE soutient l'école à la ferme par la prise en charge des transports nécessaires depuis 2015.
- Arbre de mes 5 ans – arbre par écolier
- Canapé forestier
- Groupe d'aînés inter-villages : paroisse de Pomy-Gressy-Suchy
- Déchèterie conforme à la LPE (loi sur la protection de l'environnement)

Dans le domaine énergétique :

- Abaissement de l'éclairage public dès 22h, extinction de 0h à 5h
- Travaux de rénovation à l'opportunité : grande salle refaite en 2006

Dans le domaine mobilité :

- Transport public avec environ 40 bus par jours
- Stationnement : parking regroupé au niveau de la grande salle communal

Dans le domaine biodiversité et nature :

- Inventaire des arbres sera bientôt réalisé
- Plan d'entretien différencié informel
- Projet de STEP intercommunal pour 2035
- Réseau agro-écologique intercommunal (Cronay, Pomy, Ursins, Valeyres-sous-Ursins)

Profil climatique

Le profil climatique de la Commune de Cronay a été réalisé en 2024 sur la base des outils fournis par le Canton (cf. Annexe 4). Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

Volet 1 : Principaux postes d'émissions de gaz à effets de serre (GES)

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées annuellement par une entité sont estimées par un ensemble de méthode et résulte en un bilan carbone. Ici il s'agit d'estimer les émissions générées par les activités qui sont réalisées sur le territoire communale de Cronay. Ces émissions sont issues des différents secteurs (la consommation d'énergie, la mobilité, la consommation, etc.). Elles sont composées d'émissions dites directes (générées à l'intérieur du périmètre d'analyse, ici le territoire communal de Cronay) et celles dites indirectes (générées en dehors du périmètre d'analyse mais attribuables à celui-ci).

Le présent bilan carbone a été réalisé à l'aide de l'outil Bilan carbone simplifié mis à disposition par le canton de Vaud. Il a deux échelles :

- Territoire communal : émissions attribuables à l'ensemble de la commune, dont la consommation et les déchets.
- Administration communale : émissions attribuables aux activités de l'administration communale.

Sous l'annexe 1 se trouve des compléments et des détails concernant le bilan carbone.

Bilan carbone du territoire

Le bilan carbone annuel pour le territoire de Cronay montre qu'en terme d'émission par habitant, Cronay se trouve au-dessus de la moyenne suisse de 14 to CO2 eq./hab avec 17.4 to CO2 eq./hab. Environ les deux tiers des émissions sont indirects.

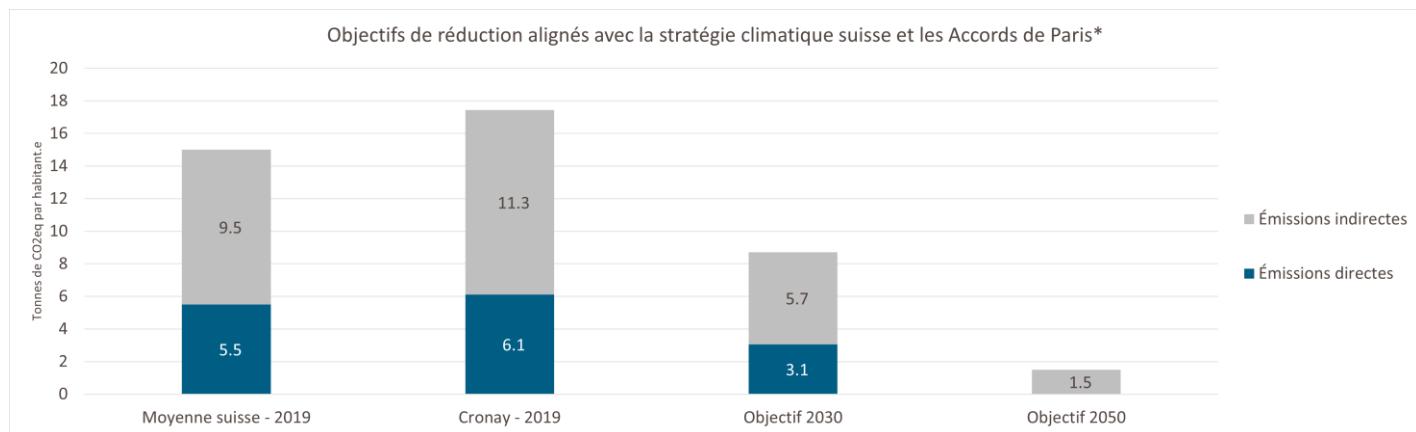


Figure 3 : Bilan carbone pour la Suisse, le territoire de Cronay et les objectifs de réduction selon la stratégie climatique suisse et les Accords de Paris* (Source : bilan carbone, Canton de Vaud). L'objectif 2030 implique une réduction de 50% des émissions.

Les émissions sont réparties dans différentes catégories. La principale reste la consommation (32% ou 5.5 to CO2 eq./hab), suivie de l'énergie (23% ou 4 to CO2 eq./hab). Le solde est réparti entre la mobilité (19% ou 3.2 to CO2 eq./hab), la construction (16% ou 2.8 to CO2 eq./hab) et l'agriculture (12% ou 2 to CO2 eq./hab).

Pour la catégorie déchets (-1%), le total des émissions est négatif (-1% ou -0.1 to CO2 eq./hab) malgré une certaine quantité de déchets incinérés. Cela provient de la méthode de calcul qui compare la filière classique et la filière recyclage qui émet moins de GES. Cela est comptabilisé en émissions négatives.

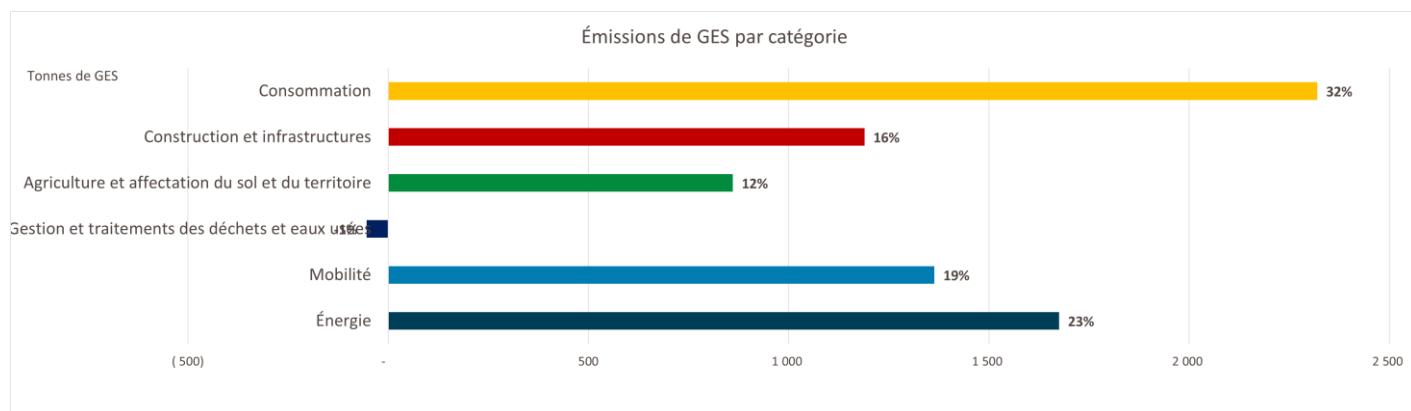


Figure 4 : Répartition en pourcentage et par catégorie des émissions de gaz à effet de serre du territoire de Cronay (Source : bilan carbone, Canton de Vaud).

Pour la catégorie Energie, 84% des émissions des GES sont dus aux chauffages et aux énergies fossiles (mazout et gaz naturel). A cela s'ajoute 7% d'utilisation directe de l'électricité pour le chauffage. Le solde (9%) est dû au chauffage à bois, chauffage à distance ou l'électricité (autre que pour le chauffage).

Pour ce qui est de la mobilité, 67% des émissions de GES sont causés par la circulation en voiture, 31% par les vols en avions effectués par la population de Cronay. Le solde de 2% se partage entre les motos et les transports publics.

Bilan carbone de l'administration communale

Les émissions GES de l'administration communale de Cronay représentent 1.5% des émissions totales du territoire de Cronay. Il y a trois catégories principales pour les émissions de GES de l'administration communale de Cronay : l'énergie (31 to CO₂ eq./an) ; la construction (42 to CO₂ eq./an) et les achats de l'administration (38 to CO₂ eq./an). Les émissions liées au déplacement pendulaire des employés communaux est minime (4 to CO₂ eq./an).

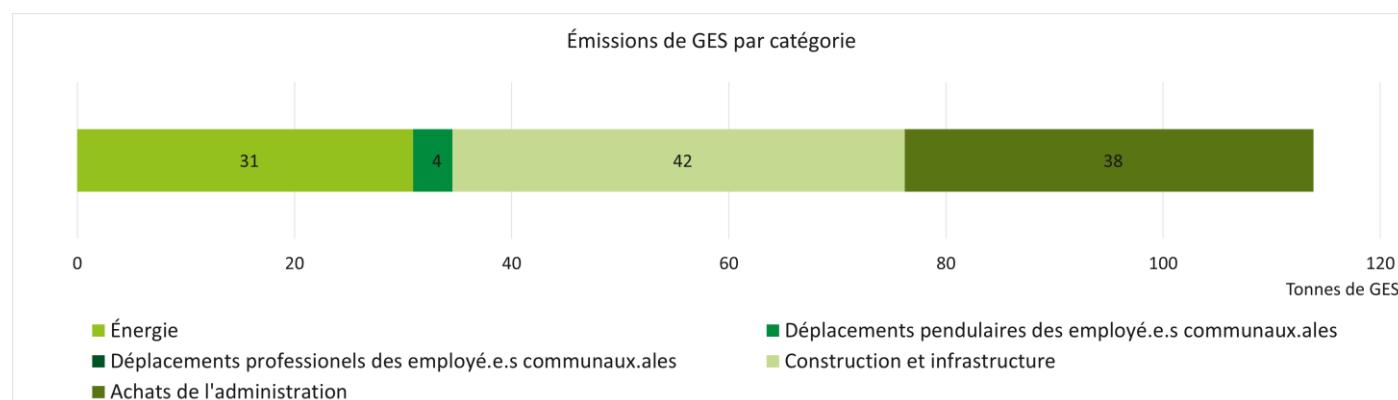


Figure 5 : Répartition en pourcentage et par catégorie des émissions de gaz à effet de serre de l'administration communale de Cronay (Source : bilan carbone, Canton de Vaud).

L'importance des achats de l'administration est principalement due aux repas servis annuellement aux élèves de la commune dans les cantines scolaires.

Pour la catégorie Energie, 68% des émissions des GES sont dus aux chauffages, aux énergies fossiles (mazout et gaz naturel), 5% est dû au chauffage à bois et 27% pour l'électricité.

Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, notre commune appartient à la zone géographique « Plateau ». Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre. La fiche d'information pour cette zone géographique est disponible dans l'annexe 2. Les points principaux de cette dernière sont repris dans les paragraphes suivants.

Sans mesures de protection du climat (soit scénario RCP 8,5 de Météosuisse), il est attendu que les indicateurs climatiques évoluent selon la figure ci-dessous :

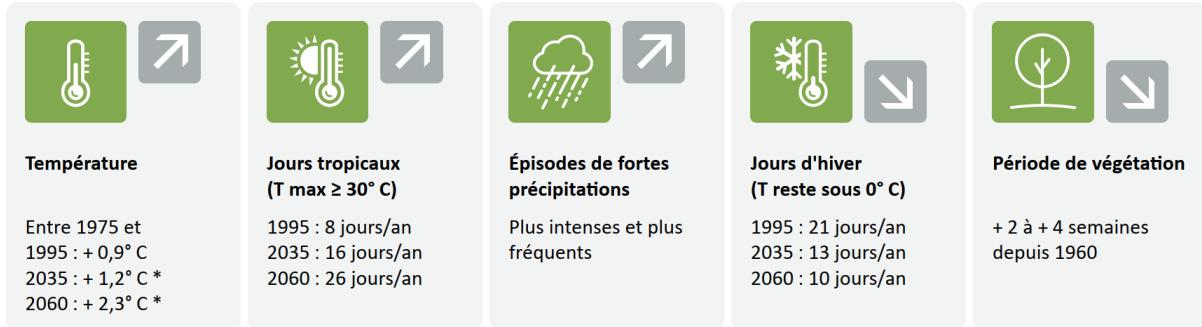


Figure 6: Evolutions climatiques en cours et attendues sur le Plateau suisse pour les horizons 2035 et 2060 (scénario climatique RCP 8.5 de Météosuisse) ; Source : Canton de Vaud

Les risques liés aux principales évolutions climatiques prévues dans la zone géographique du Plateau suisse sont présentés dans les chapitres suivants. Leur impact attendu y est détaillé ainsi que la vulnérabilité spécifique du territoire communal de Cronay. Les éventuelles mesures en cours sont présentées.

Accentuation des fortes chaleurs

Impact

L'accentuation des épisodes de fortes chaleurs va augmenter les problèmes suivants :

- Cas de déshydratation, les coups de chaleur et les malaises cardio-vasculaires, principalement chez les personnes âgées et les enfants ;
- Intoxications alimentaires, les cas de légionellose et d'autres infections causées par des aliments avariés ou de l'eau contaminée ;
- Diminution de la productivité au travail, particulièrement pour les personnes travaillant en plein air ;
- Besoins en climatisation dans les bâtiments et en végétalisation dans les espaces publics (administration, écoles, places de jeux...) ;
- Problèmes de santé chez les animaux de rente et les animaux domestiques.

Spécificité territoriale

Le village de Cronay bénéficie d'une canopée relativement importante dans son espace urbain. Il y a les secteurs du centre du village qui ressortent par leur manque de végétation. Voir annexe 3 pour un plan de la canopée urbaine.

Cela se retrouve dans le plan des anomalies de températures (annexe 3). Le manège Clos-de-l'Œuf ressort comme un secteur agricole proche du secteur construit avec un écart élevé à la température moyenne. Le centre du village également dans une moindre mesure. En dehors de l'espace urbain, la zone agricole contient les secteurs d'écart à la température moyenne les plus étendus et les plus élevés.

Accroissement de la sécheresse

Impact

L'accroissement de la sécheresse provoquera les problèmes suivants :

- Conflits d'usage plus fréquents entre les utilisateur-trice-s des ressources en eau (p.ex. pour l'irrigation, les débits résiduels, l'arrosage des jardins, etc.) ;
- Baisse de la quantité des récoltes de produits agricoles et de leur qualité (grains plus petits, fruits moins gros) ;
- Baisse de la production hydroélectrique en été due au manque d'eau dans les rivières ;
- Problèmes de réalimentation des nappes d'eaux souterraines.

Spécificité territoriale

L'activité économique principale sur la commune de Cronay est l'agriculture. Elle occupe 60 % du territoire communal. Elle est particulièrement vulnérable à la sécheresse. Cette vulnérabilité est accentuée par la géographie du territoire communal qui est principalement constitué du sommet de la colline du *Signal* située entre deux vallons. Des sources sont présentes mais principalement utilisées pour l'eau potable (voir figure ci-dessous).

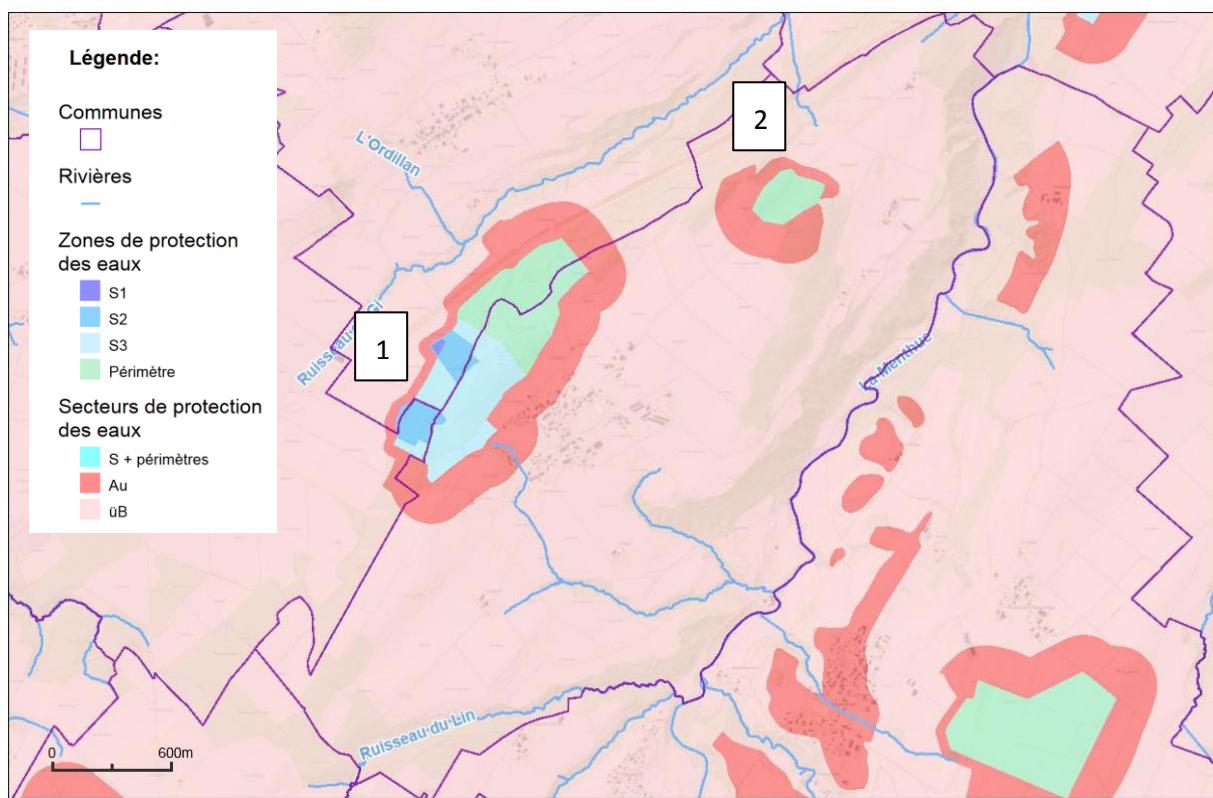


Figure 7: Zones et secteur de protection des eaux sur la Commune de Cronay (Source : Guichet cartographique cantonal - Etat de Vaud)

Les sources sous n°1 sont utilisées pour alimenter les réseaux d'eau potable de la région. La source sous n°2 est utilisée en appont à usage agricole.

Mesures en cours

Des recommandations pour réduire l'utilisation de l'eau potable sont diffusées aux habitants lors de sécheresse, en premier lieu pour les usages accessoires (piscines, gazon, etc.).

Pour l'agriculture, les principales mesures possibles dépendent des agriculteurs. Le choix de culture mieux adapté au nouveau régime climatique (moins de besoin en eau, tolérance à la chaleur).

Aggravation du risque de crues et de mouvements de terrains

Impact

L'aggravation du risque de crues résultera dans les atteintes suivantes :

- Dommages aux personnes pouvant entraîner des décès ;
 - Dans les zones de danger et sans mesures de protection, des dégâts aux bâtiments et aux infrastructures.
 - L'augmentation des crues résultera également dans une augmentation des risques et dégâts liées aux glissements de terrain selon les conditions hydrogéologiques.

Spécificité territoriale

Une douzaine d'événements liés aux dangers naturels est répertorié sur le territoire communal de Cronay (voir figure ci-dessous). Ce chiffre relativement important est principalement dû à des événements situés en dehors du village de Cronay. Il s'agit surtout de glissement de terrain sur le coteau du vallon de la Menthue.

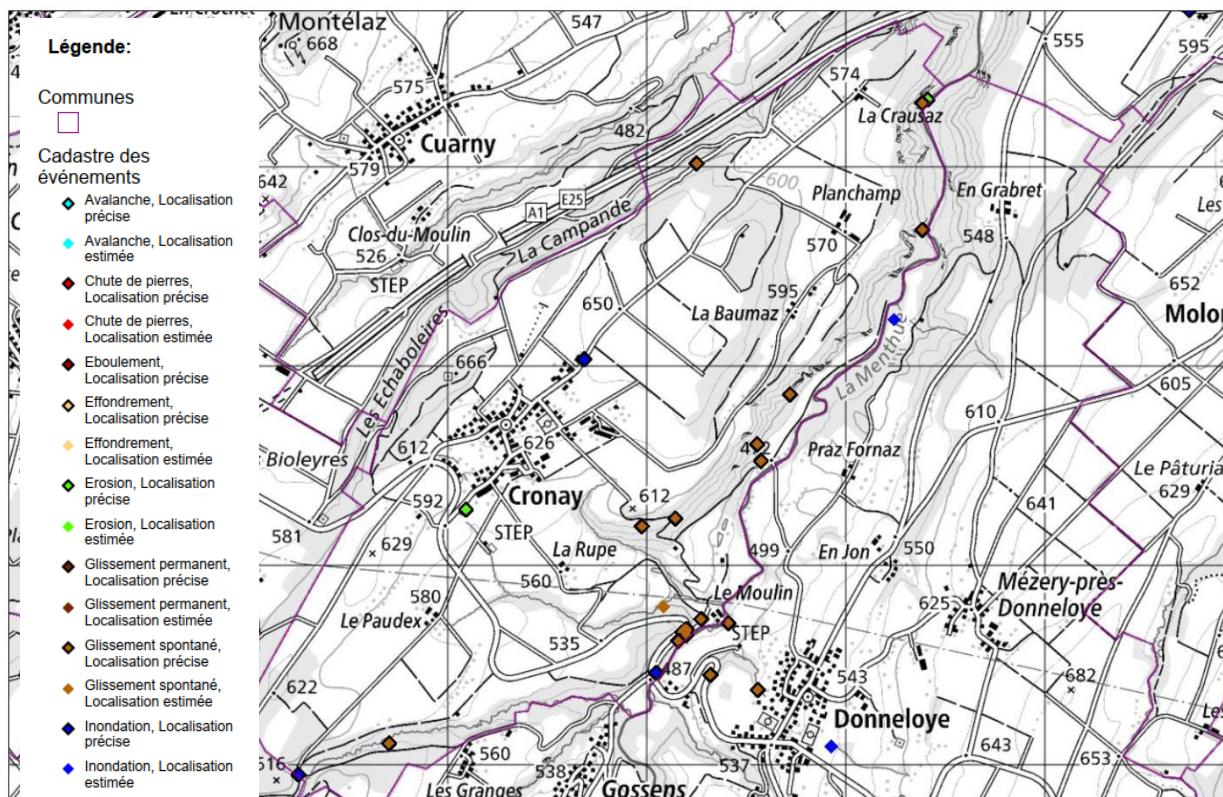


Figure 8: Localisation des événements liés aux dangers naturels sur la Commune de Cronay (Source : Guichet cartographique cantonal - Etat de Vaud)

Les cartes des dangers des glissements de terrain spontanés et permanents (illustrés respectivement par les deux figures suivantes) confirment que les dangers de glissements ne concernent que le hameau « Le Moulin ». Le danger a un niveau faible à moyen et reste localisé.

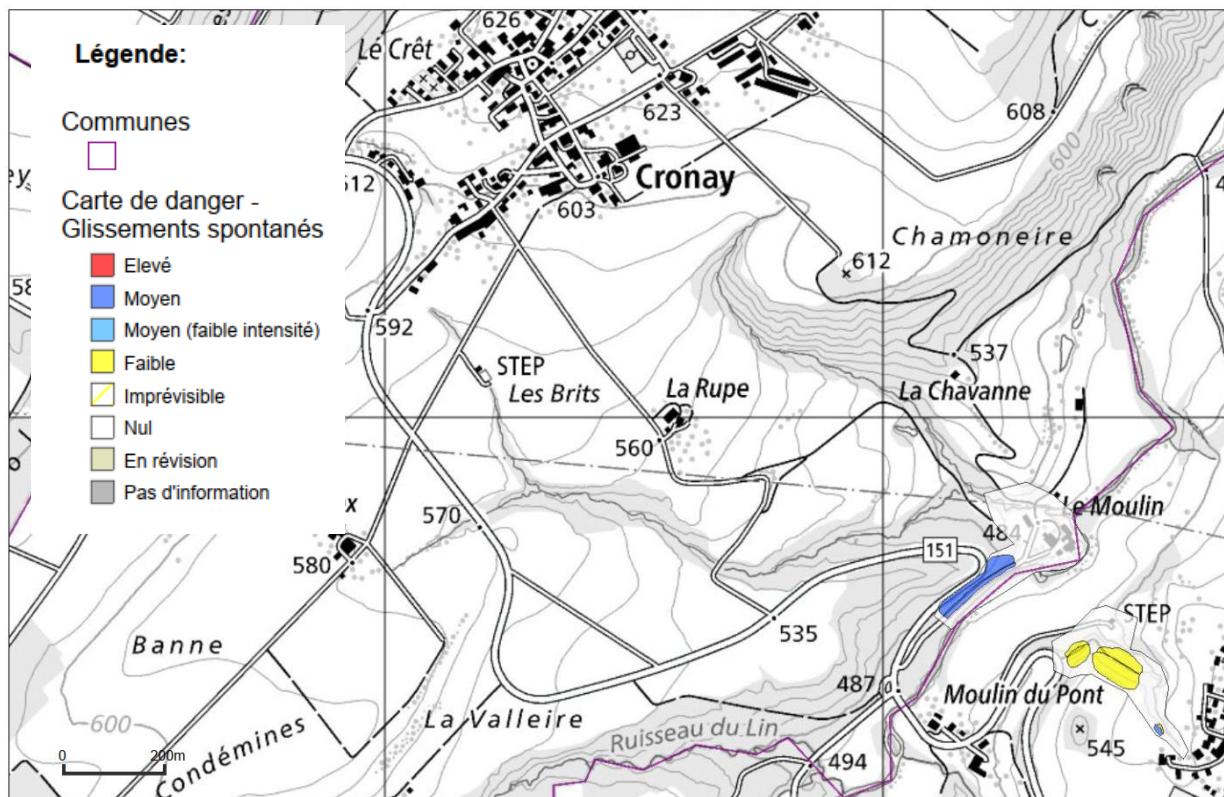


Figure 9: Carte de danger pour les glissements de terrains spontanés sur la Commune de Cronay (Source : Guichet cartographique cantonal - Etat de Vaud)

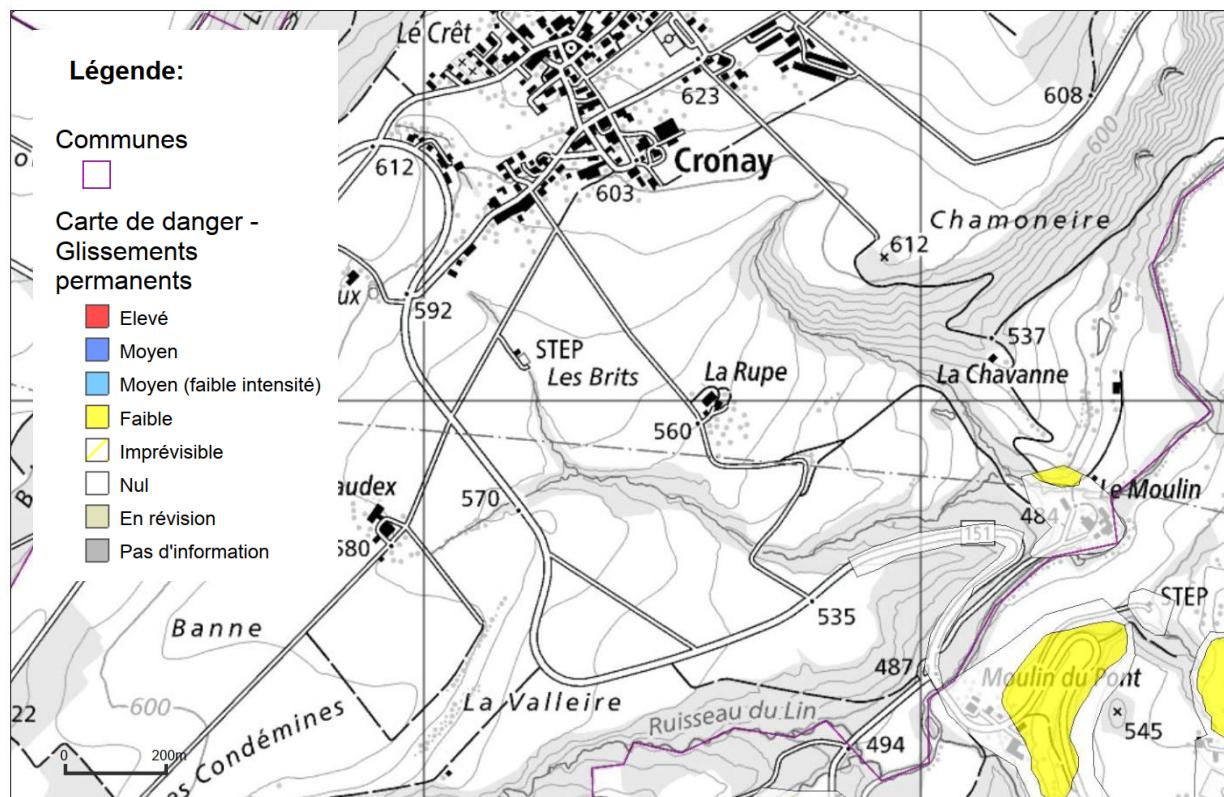


Figure 10: Carte de danger pour les glissements de terrains permanents sur la Commune de Cronay (Source : Guichet cartographique cantonal - Etat de Vaud)

Les dangers d'inondation par les crues de cours d'eau (figure ci-dessous) sont présents à l'Ouest du village de Cronay le long du Ruisseau de la Tenalle. Les habitations situées le long de la *Route de la Menthue* et à l'Ouest de la *Rue du Grand Borgeaud* sont concernées. Le danger a un niveau faible à moyen et reste localisé.

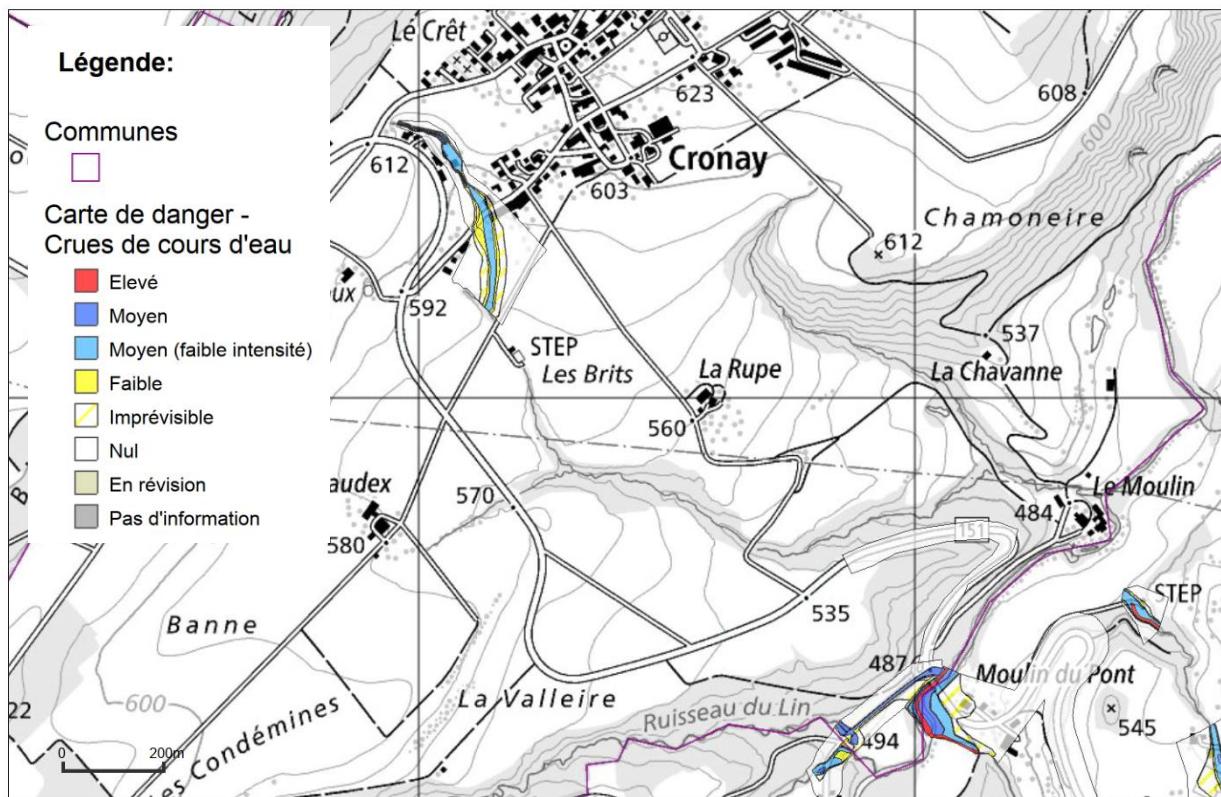


Figure 11: Carte de danger pour les inondations par crues de cours d'eau sur la Commune de Cronay (Source : Guichet cartographique cantonal - Etat de Vaud)

Mesures en cours

Un projet est en cours sur l'amont du Ruisseau de la Tenalle afin de réduire les risques d'inondation.

Modification de l'activité des tempêtes et de la grêle

Impact

La modification de l'activité des tempêtes et de la grêle aura les effets suivants :

- Vulnérabilité de l'enveloppe des bâtiments comme les toits, les façades et les stores ; panneaux photovoltaïques
- Dégâts sur les cultures agricoles et viticoles.

Spécificité territoriale

L'activité agricole importante sur le territoire de la Commune de Cronay est particulièrement vulnérable avec ces événements météorologiques.

Augmentation des fortes précipitations

Impact

L'augmentation des événements de fortes précipitations les atteintes suivantes :

- Phénomènes de ruissellement en milieu construit pouvant causer, sans mesure de protection et de gestion des eaux de pluie, des dégâts aux bâtiments, aux infrastructures et aux canalisations ;
- Dégâts aux sols agricoles (dégradation des couches supérieures du sol).

Spécificité territoriale

Les figures ci-dessous illustrent les zones potentiellement touchées par du ruissellement, par des événements rares à très rares. Le temps de retour de l'événement représenté est estimé comme supérieur à 100 ans (soit un événement qui, sur une longue période d'observation, apparaîtrait en moyenne moins qu'une fois tous les 100 ans)

Le village de Cronay est concerné, principalement le long des routes. La zone agricole est également affectée avec également des zones de stagnation des eaux.

Mesures en cours

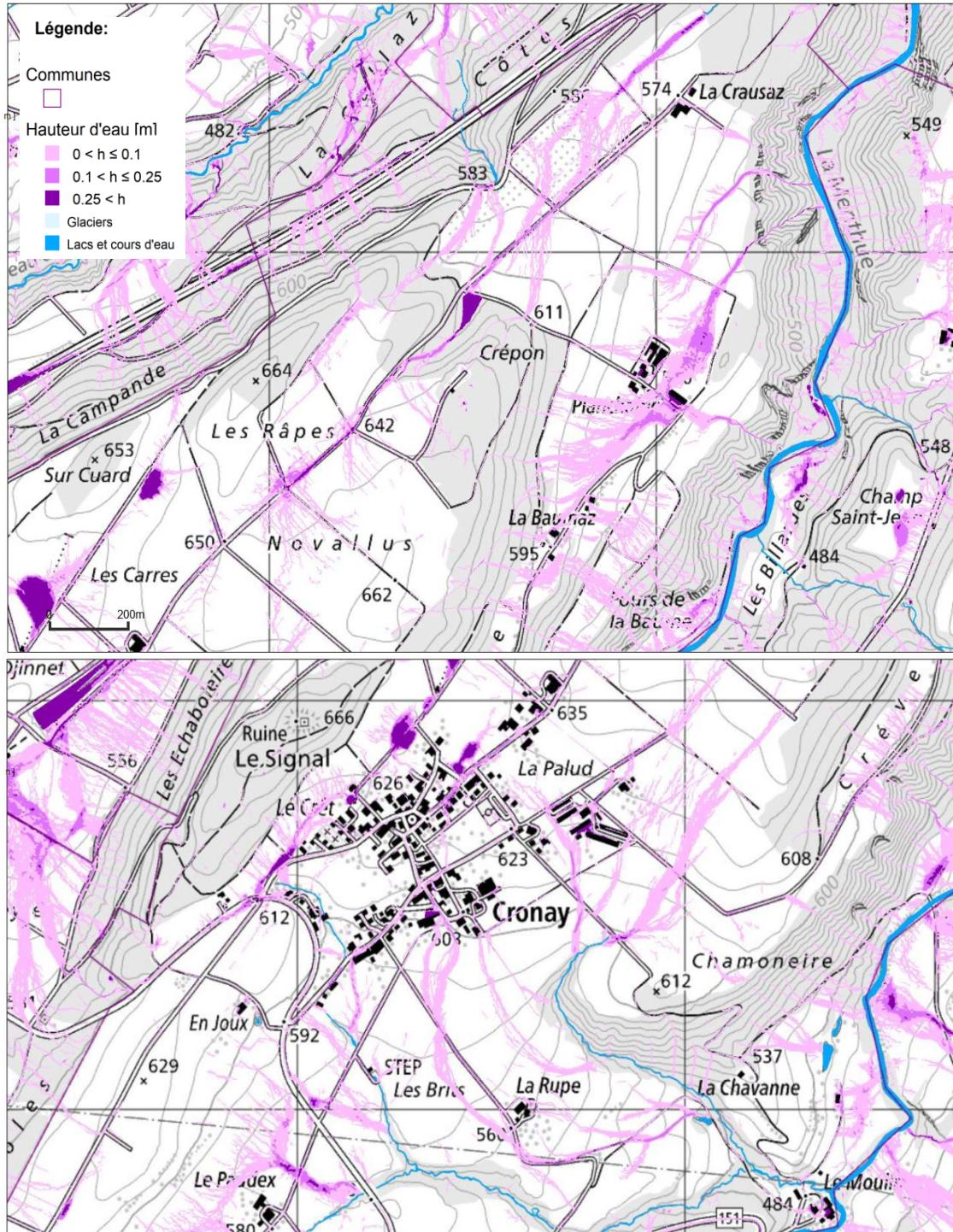


Figure 12: Zone de ruissellement de surface lors d'événements pluvieux avec un temps de retour de plus de 100 ans sur la Commune de Cronay; Haut: nord du la Commune ; Bas: sud de la Commune avec le village Cronay (Source : Guichet cartographique cantonal - Etat de Vaud)

D'importants travaux sont menés sur les collecteurs agricoles, dont certains sont déjà refaits.

Risques pour la biodiversité et les milieux naturels

Impact

L'ensemble des paramètres climatiques affectent la biodiversité à travers les effets suivants :

- Dégradation des milieux naturels comme les marais, les étangs, les forêts, les prairies ;
- Dégradation des espaces verts et ouverts dans les milieux construits ;
- Pression accrue sur les espèces animales et végétales, pouvant mener jusqu'à leur extinction pour les plus fragiles ;
- Diminution de la pollinisation, problématique pour l'agriculture et une détérioration d'autres prestations écosystémiques (p. ex. : rôle des forêts protectrices ou comme espace de loisirs).

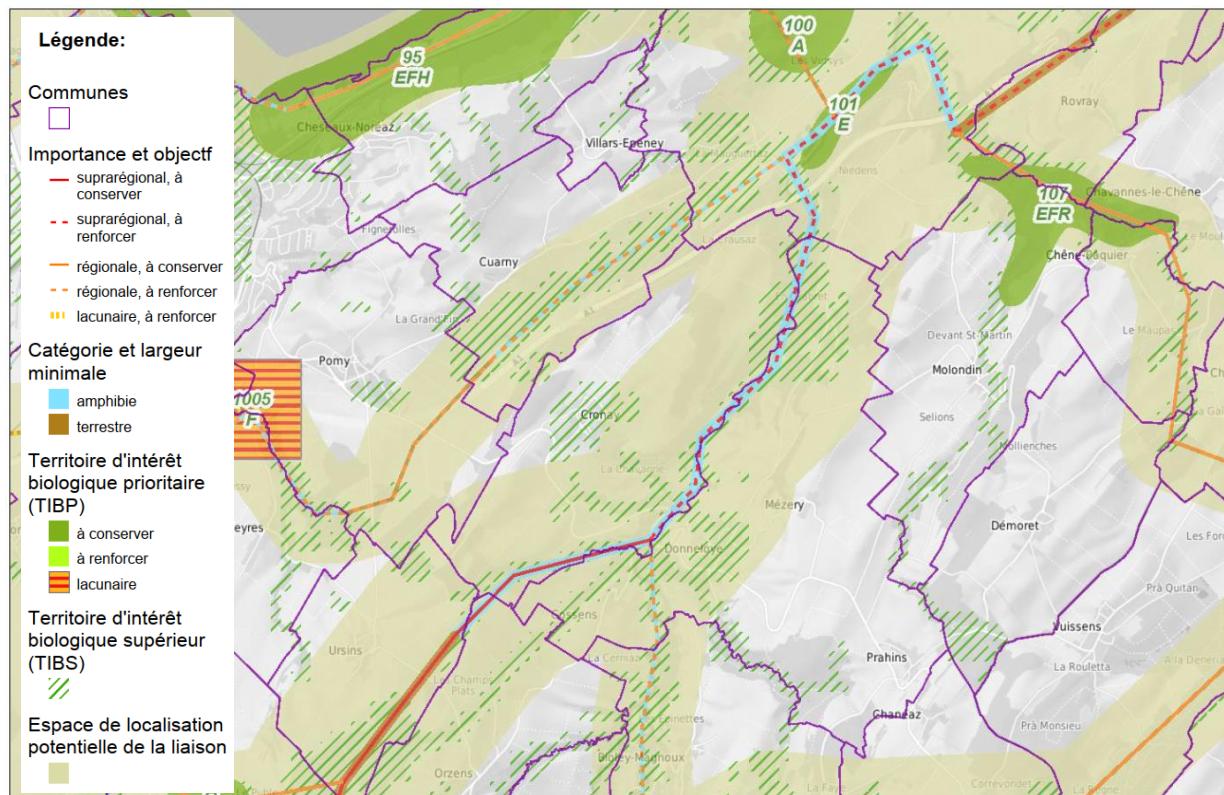


Figure 13: Réseau écologique cantonal (REC) centré sur la Commune de Cronay (Source : Guichet cartographique cantonal - Etat de Vaud)

D'après le réseau écologique cantonal (REC) illustré sur la figure ci-dessus, la Commune de Cronay est entourée par deux liaisons biologiques d'importance régionale et suprarégionale. Celles-ci suivent les vallons du Ruisseau de Gi au Nord et les vallons du Ruisseau du Lin et de la Menthue au Sud respectivement. Ces liaisons sont à renforcer, sauf pour le tronçon dans le vallon du Ruisseau du Lin qui est à conserver. Les vallons situés sur le territoire de la Commune de Cronay, ainsi que le village de Cronay même, sont catégorisés comme des territoires d'intérêt biologique supérieur (TIBS).

D'un point de vue des biotopes et des espaces protégés, la Commune de Cronay possède les sites suivants (illustrés sur la figure ci-dessous) :

- Une zone alluviale d'importance régionale le long de la Menthue ;
- Trois sites d'importance régionale pour la reproduction des batraciens ;
- Un site à l'inventaire des prairies et pâturages secs d'importance locale ;
- Une réserve forestière naturelle sur le coteau du vallon de la Menthue ;
- Une réserve de faune au Nord-Ouest de son territoire ;

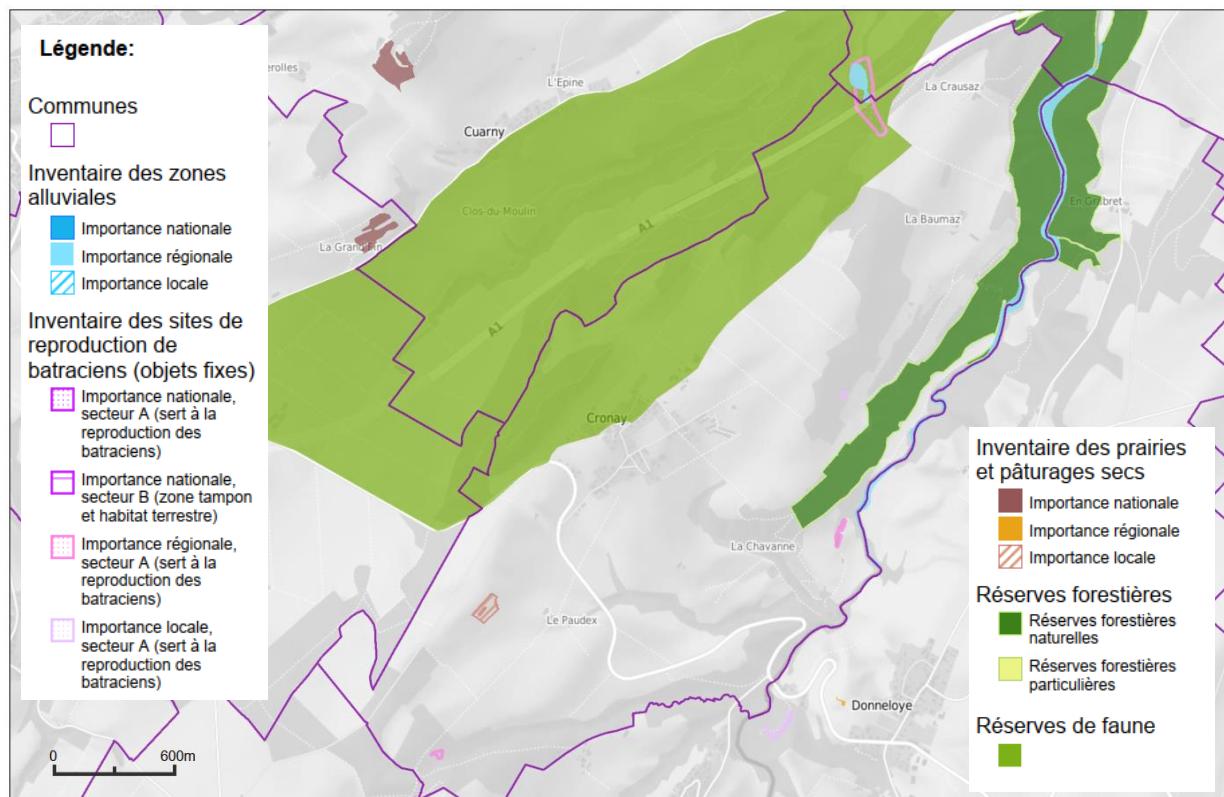


Figure 14: Réserves et biotopes situés sur la Commune de Cronay (Source : Guichet cartographique cantonal - Etat de Vaud)

Risques liés à la propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques

Impact

Les nouvelles conditions climatiques favorisent la propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques, ce qui accentue les cas suivants :

- Possibilités de contracter des maladies comme la borréliose et l'encéphalite transmises par les tiques (et à l'avenir des maladies transmises par d'autres organismes comme le moustique-tigre p.ex.) ;
- Développement d'allergies ou d'autres atteintes à la santé causées par des plantes exotiques ;
- Dégradation de la santé des animaux, par exemple suite à la maladie de la langue bleue chez les bovins (transmise par des insectes) ;
- Baisse de la quantité des récoltes agricoles, endommagées par des ravageurs tels que les insectes, rongeurs, oiseaux ou acariens ;
- Péjoration de l'état de santé des forêts, menaçant leur fonction de protection contre les dangers naturels ;
- Erosion et la déstabilisation des berges, ainsi que les dégâts sur les ouvrages de protection (talus et canaux).

Spécificité territoriale

Des plantes envahissantes sont répertoriées sur le territoire de la Commune de Cronay. Les observations sont principalement situées le long de l'axe autoroutier et du vallon du Ruisseau de Gi au Nord et le vallon de la Menthue au Sud (voir figure ci-dessous).

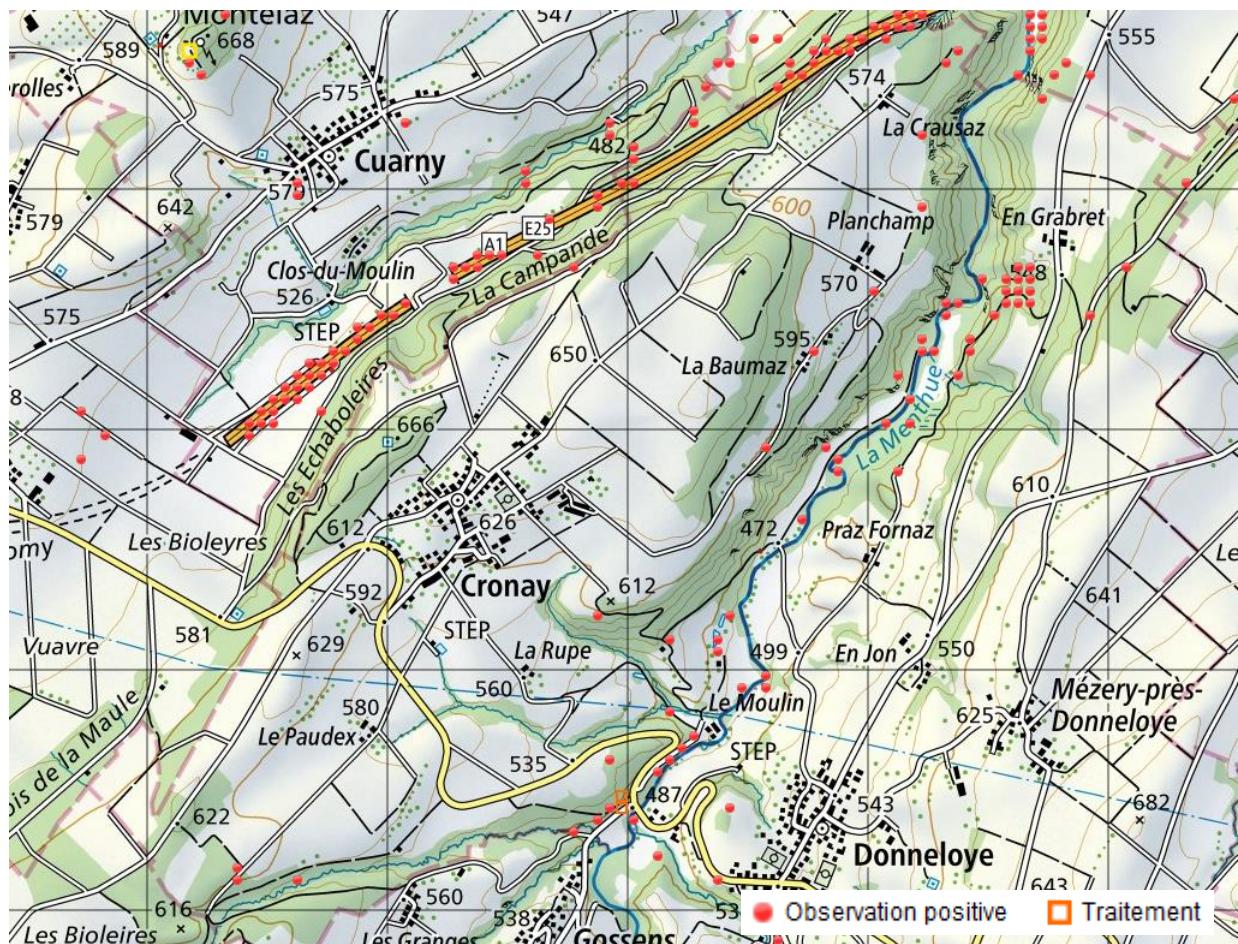


Figure 15: Site d'observation de plantes envahissantes sur la Commune de Cronay (Source : neo.infoflora.ch)

Les plantes envahissantes observées sont :

- Solidage du Canada (*Solidago canadensis* aggr.)
- Solidage géant (*Solidago gigantea* Aiton)
- Vergerette annuelle (*Erigeron annuus* (L.) Desf.)
- Laurier cerise (*Prunus laurocerasus* L.)
- Abutilon de Théophraste (*Abutilon theophrasei* Medik.)
- Vigne vierge commune (*Parthenocissus inserta* (A. Kern.) Fritsch)
- Vigne vierge à cinq folioles (*Parthenocissus quinquefolia* aggr.)
- Impatiante glanduleuse (*Impatiens glandulifera* Royle)
- Renouée (*Reynoutria japonica* aggr.)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica* Houtt.)
- Buddléia de David (*Buddleja davidii* Franch.)
- Ronce d'Arménie (*Rubus armeniacus* Focke)
- Robinier (*Robinia pseudoacacia* L.)
- Ailante (*Ailanthus altissima* (Mill.) Swingle)

Mesures en cours :

Rien de spécifique n'est réalisé en plus de la surveillance régulière réalisée par le triage forestier.

Profil énergétique

Le profil énergétique de la Commune de Cronay a été réalisé en 2024 sur la base des données fournies par le Canton (<https://stat-energie-vd.ch/profil-energie/>). Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d'énergie.

Points faibles et potentiels :

- Trois-quarts des bâtiments situés sur le territoire communal devraient être rénovés car ils ont été construits avant 2001. Le potentiel d'économie d'énergie est important.
- Les agents énergétiques fossiles (gaz, mazout) représentent encore 51% de la chaleur pour le chauffage des bâtiments et 34% pour l'ECS. Mais cela reste bien en dessous de la moyenne cantonale (74% pour le chauffage et 66% pour l'ECS). L'utilisation de l'électricité directe pour l'ECS est importante (18%) par rapport à la moyenne cantonale (9%)
- L'admissibilité de sondes géothermiques verticales est limitée sur le territoire construit selon les données du guichet cartographique cantonal (<https://www.geo.vd.ch/>)
- Il n'y a aucun potentiel théorique valorisable des nappes phréatiques superficielles sur le territoire communal selon les données du guichet cartographique cantonal (<https://www.geo.vd.ch/>)

Points forts et potentiels :

- La production électrique par panneaux solaires photovoltaïques est déjà très importante et correspond environ à 90% de la consommation totale en électricité de la Commune. Cela correspond à environ 17% de la production photovoltaïque potentielle.
- Le centre du village de Cronay serait une zone favorable au développement de réseau thermique (chauffage à distance (CAD). La surface favorable ne dépassant pas les 2ha, la viabililité économique d'un tel projet devrait être établie par une étude.

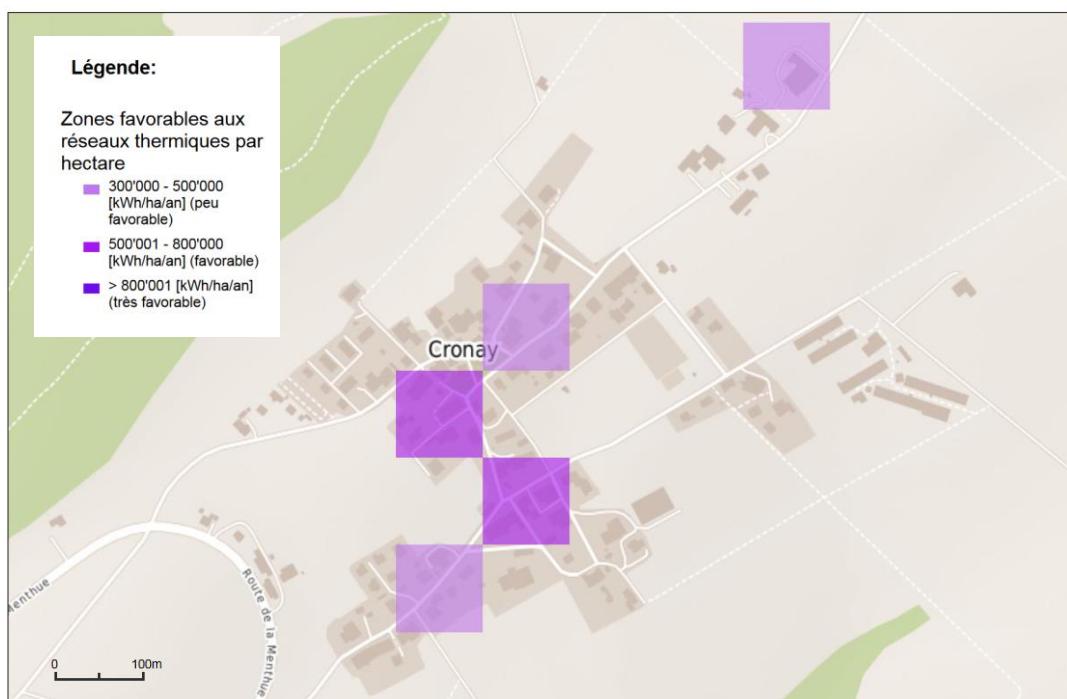


Figure 16: Zones favorables aux réseaux thermiques selon les besoins énergétiques à l'hectare (Source : Guichet cartographique cantonal - Etat de Vaud)

Détails du parc bâti

Sur le territoire communal, il y est recensé 149 bâtiments cadastrés et chauffés. La Figure 17 représente l'importance relative de l'énergie fournie par les différents agents et système énergétique pour le chauffage. La Figure 18 fait de même pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS).

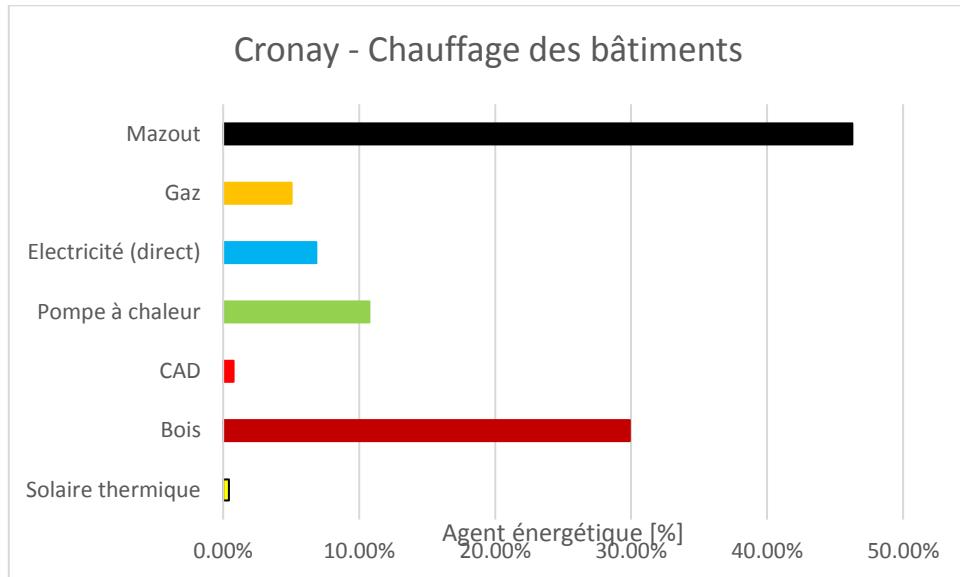


Figure 17: Chauffage de bâtiments de Cronay : pourcentage des agents énergétiques utilisés

Pour le chauffage des bâtiments, les énergies fossiles (mazout, gaz) restent les agents énergétiques majoritaires (51%). A cela s'ajoute les chauffages électriques directs qui ne sont pas négligeables (7%). Néanmoins la part des agents et systèmes considérés comme renouvelables (bois, pompe à chaleur, chauffage à distance (CAD), solaire thermique) représente déjà 42%. Le bois représente 30% du total et les pompes à chaleur 11% (CAD et solaire thermique restent marginaux à environ 1%).

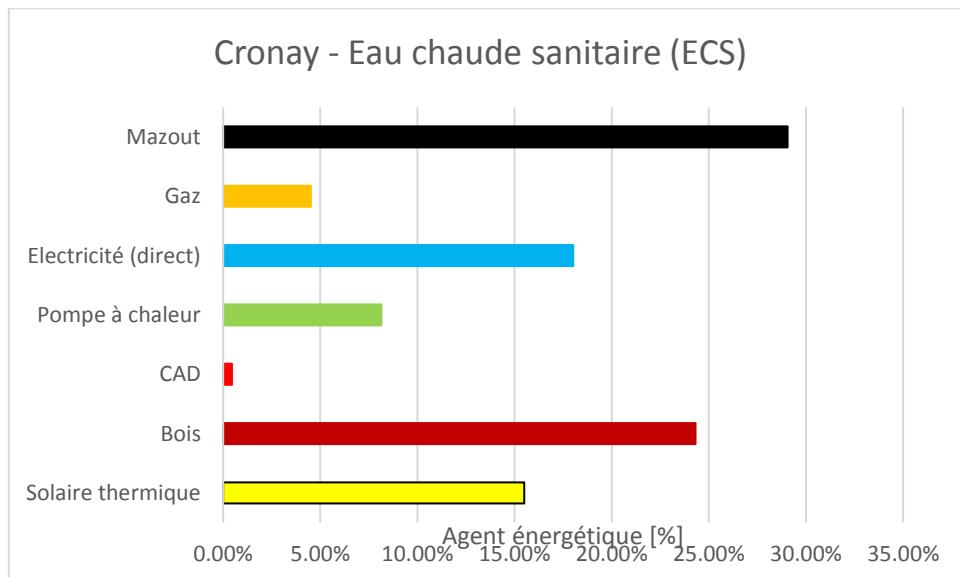


Figure 18: Eau chaude sanitaire (ECS) de Cronay : pourcentage des agents énergétiques utilisés

Pour l'eau chaude et sanitaire (ECS), les énergies fossiles ne représentent plus que 34%. Cependant l'utilisation directe d'électricité est importante (18%). Il en résulte que les agents énergétiques renouvelables représentent 48% des kWh fournis pour l'ECS. Le bois, ressource locale, reste l'agent

renouvelable le plus important (24%), suivi du solaire thermique (16%) et les pompes à chaleur (8%). Le CAD reste négligeable (moins de 1%).

Il est estimé qu'à Cronay la consommation totale d'énergie finale (ou énergie disponible, soit l'énergie qui est livrée aux bâtiments et consommée) pour le chauffage et l'ECS est de 6,65 GWh/an. La surface de référence énergétique (équivalent aux surfaces de planchers inclus dans l'enveloppe thermique, c'est-à-dire chauffées) est estimée à 55'500 m². Il en résulte une consommation annuelle de chaleur des bâtiments de 120 kWh/m².

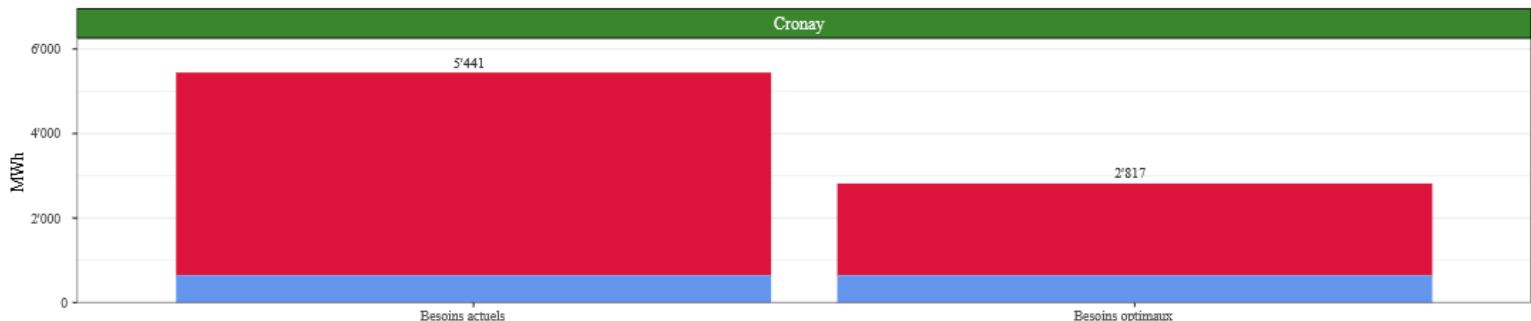
Pour rappel, un bâtiment rénové arrive à une consommation annuelle de 60 kWh/m². Un nouveau bâtiment construit récemment et/ou selon des prescriptions de haute performance énergétique (p. ex. Minergie) se situent généralement autour des 50 kWh/m².

Source : <https://www.energie-environnement.ch/economiser-le-chauffage/situer-sa-consommation-de-chauffage>

Les besoins actuels en énergie utile (part de l'énergie finale réellement exploitée) sont estimés à 5,65 GWh/an, soit 102 kWh/m² par an.

Sur les 149 bâtiments chauffés sur le territoire communal, 110 ont été construits avant 2001, soit environ les trois-quarts. L'économie théorique en énergie est estimée à 46%. Les besoins optimisés en énergie utiles sont estimés à 2.82 GWh/an, soit 55 kWh/m² par an. Cela est atteignable si tous les bâtiments construits avant 2001 sont assainis d'un point de vue énergétique (remplacement de fenêtres ajout d'isolation, etc.).

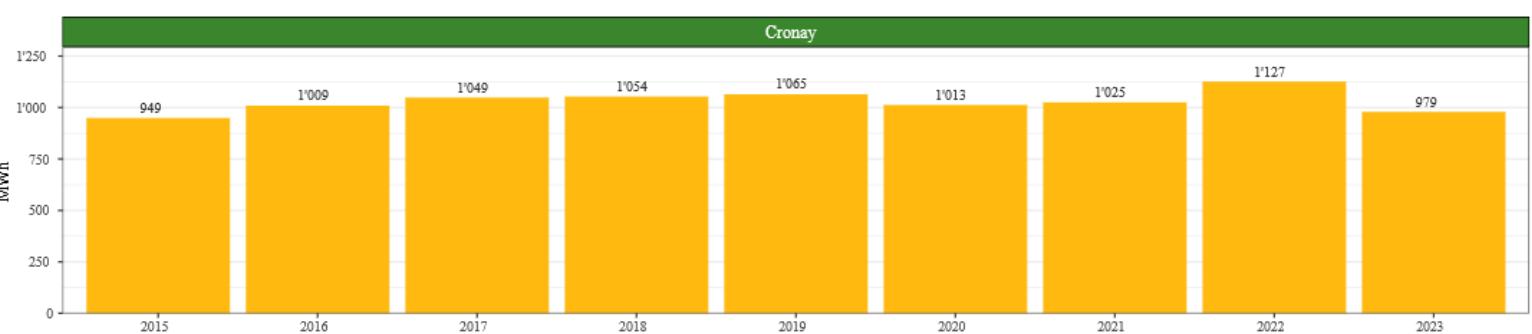
Usage : █ Chauffage █ ECS



La consommation totale d'électricité sur le territoire de Cronay est estimée à 1.2 GWh/an. Par habitant, cela donne environ 2'750 kWh/an, soit bien en dessous de la moyenne cantonale de 5085 kWh/an (chiffres pour 2021).

La production électrique par panneau solaire photovoltaïque est exceptionnellement importante et cela depuis 2016. Entre 1 et 1.1 GWh est produit annuellement, soit entre 83% et 92% de la consommation de la Commune. Cela est principalement dû aux installations photovoltaïques sur tous les bâtiments agricoles du Manège Clos-de-l'Œuf et de Planchamp. La grande majorité du courant produit est injecté dans le réseau électrique. La part d'autoconsommation est située entre 1% et 5%.

Solaire



Selon l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), le potentiel annuel de production électrique par panneaux solaires photovoltaïques est de 6,52 GWh avec des installations uniquement sur les toitures et de 8,37 GWh avec les façades en sus. Avec une production mixte électricité-chaleur, le potentiel annuel est de 4,58 GWh de production électrique et de 1,58 GWh de chaleur avec des installations uniquement sur les toitures ; avec les façades en sus, le potentiel annuel est de 6,44 GWh de production électrique et de 1,58 GWh de chaleur.

Source : https://www.uvek-gis.admin.ch/BFE/storymaps/ECH_SolarpotGemeinden/pdf/5910.pdf

Détails parcs bâtis appartenant à la Commune

La commune dispose de huit bâtiments communaux. Parmi ces bâtiments, aucun n'a fait l'objet d'une rénovation énergétique ou d'une analyse énergétique (CECB+).

3. Vision et objectifs

Vision à l'horizon 2050

Nous sommes en 2050 et notre commune est fière d'avoir réussi sa transition énergétique avec l'objectif « Zéro émission nette de Co2 ». Pour les émissions qui n'ont pas pu être évitées (ou alors très difficilement), ces émissions restantes ont été compensées par l'utilisation de réservoirs naturels et artificiels (appelés « puits de carbone »).

Grâce à sa philosophie de « Vivre ensemble pour un monde durable », l'ensemble des habitants de Cronay s'est uni dès 2025 afin d'entreprendre des actions concrètes. Ensemble, ils ont réfléchi sur leurs modes de consommation et les ont rapidement adaptés afin d'être maintenant le plus local possible et de mettre en pratique l'usage des circuits courts.

Aujourd'hui, il fait bon vivre à Cronay, et la densification a été maîtrisée. Le village a su préserver son cachet et son atmosphère. Il compte désormais environ 500 habitants qui aiment se retrouver régulièrement sur la place de jeux au sud de l'ancien terrain de football ou sur les bancs disposés autour du plan d'eau du jardin arborisé situé sur la partie nord du terrain de football.

L'ensemble des habitations est adapté aux normes actuelles d'isolation et des toitures photovoltaïques sont largement présentes. L'ensemble des chauffages a été remplacé par des pompes à chaleur.

Lors des nouveaux projets d'aménagement et de construction, la notion de durabilité est intégrée afin de permettre à la population, mais également à la faune et à la flore indigènes de s'épanouir malgré les changements climatiques.

Les habitations se sont regroupées en RCP Virtuel (Regroupement Consommation Propre Virtuel) et en CEL (Communauté Électrique Locale) afin d'optimiser leur production d'énergie électrique et leurs autoconsommations.

Les habitants de Cronay ont compris très tôt que le seul agent énergétique incluant l'ensemble des vecteurs énergétiques est l'électricité. Celui-ci est largement utilisé pour acheminer efficacement l'énergie sous une forme facilement utilisable.

Grâce aux incitations de la commune envers les commerces locaux, les habitants de notre village bénéficient de produits frais, de proximité et en circuit court.

La biodiversité n'a pas été oubliée. Un maximum de haies d'espèces indigènes a été planté ainsi que de nombreux arbres. Les habitants ont suivi les conseils de notre personnel communal formé et ont adapté les plantations sur leur parcelle.

La mobilité est désormais électrique et partagée. Pour ceux qui disposent encore d'un véhicule individuel, il est aisément de le recharger chez soi ou sur le parking public. Des vélos électriques sont disponibles pour les habitants de Cronay à la grande salle.

Les piétons et les vélos peuvent se déplacer en toute sécurité sur les routes de notre village.

Toute cette réalité a été rendue possible par la digitalisation de la commune, et les habitants sont fiers d'avoir évité la fracture numérique.

Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la Commune de Cronay a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe transversal, un axe Energie & mobilité et un axe Adaptation. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC.

Une priorisation des objectifs en fonction de leurs coûts et de leur faisabilité est élaborée afin de mettre rapidement en place les premiers éléments de la transition énergétique.

Des sensibilisations régulières sont mises en place dans le journal local « Le Corby » où des thèmes sont régulièrement développés.

Une personne bénévole avec des compétences techniques apportera son soutien à la transition énergétique et accompagnera les citoyens vers les objectifs à atteindre tout en leur facilitant les démarches administratives et en les orientant vers les différentes aides et subventions.

Cet élan permettra de sensibiliser la population à ses propres modes de consommation et permettra une prise de conscience de l'impact d'une consommation maîtrisée et locale, tant sur le plan économique que sur celui de la qualité de vie.

Thème	Objectifs	N° Fiche d'action
Transversal	<i>La politique communale en matière de durabilité est accompagnée par une commission PECC consultative</i>	<i>T1 « Commission durabilité »</i>
	<i>Former les élu-e-s et le personnel communal aux enjeux énergétiques et climatiques</i>	<i>T3 « Formation »</i>
	<i>Impliquer la population dans l'élaboration et/ou la réalisation des actions mises en place par la Commune</i>	<i>T4 « Participation »,</i>
	<i>Diminuer la production de déchets et encourager la revalorisation des ressources. Viser une diminution de 20% de la quantité globale de déchets (65.1kg/hab en 2023) et augmenter le taux de collecte séparés à 80% (71.9% en 2022).</i>	<i>T6 « Déchets »</i>
	<i>Encourager les échanges de biens et la réparation par La mise en place d'une ressourcerie et d'une boîte d'échange de livres.</i>	
	<i>Organiser un événement de sensibilisation</i>	
	<i>Encourager l'utilisation du KITmanif auprès des sociétés locales et organisateurs d'événements sur son territoire</i>	<i>T7 « Manifestation »</i>
	<i>Promouvoir les circuits courts en informant des points de ventes de produits locaux existants</i>	<i>T9 « Alimentation »</i>
Energie & mobilité	<i>Demander une restauration collective durable qui fournira une alimentation locale, saine et durable dans l'arrondissement scolaire.</i>	
	<i>A définir par la Municipalité et la gérance communale</i>	<i>E11 « Exemplarité »</i>
	<i>Pérennisation des mesures et extinction des derniers points lumineux. Sensibilisation aux privés</i>	<i>E12 « Eclairage public »</i>
	<i>Atteindre sur le territoire communal une part de chaleur renouvelable de 60% en 2030</i>	<i>E13 « Planification énergétique »</i>
	<i>Séance d'information pour les privés pour développer le photovoltaïque</i>	<i>E15 « Photovoltaïque »</i>
	<i>Zone 30 en centre de localité Bandes piétonnes</i>	<i>E16 « Piétons et vélos »</i>

Adaptation aux changements climatiques

<i>Arborisation du parking</i>	<i>C17 « Biodiversité »,</i>
<i>Promotion de la charte des jardins</i>	
<i>Pose de nichoir, etc. sur les bâtiments communaux</i>	
<i>Inventaire des arbres remarquables</i>	
<i>Adhésion à la charte des talus de route</i>	
<i>Sensibilisation du public</i>	<i>C18 « Espèces exotiques »</i>
<i>Journée d'arrachage des néophytes</i>	
<i>Formation dans l'administration</i>	
<i>Personne de référence canicule</i>	<i>C21 « Canicule »</i>
<i>Plan canicule communal</i>	
<i>Liste de population à risque</i>	
<i>Visite communautaire</i>	

4. Plan d'actions

Le présent **plan d'actions** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisés (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 3).

Les 14 actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées ci-dessous. Pour chacune d'entre elles sont mentionnés synthétiquement :

- Un horizon temporel de mise en œuvre ;
- Un coût estimatif ;
- Les résultats attendus ;
- Les ressources et soutiens envisageables ;
- Des arguments en faveur de la mise en œuvre.

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions, en annexe 5 de ce document. Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

Actions du bloc Transversal (6 fiches d'actions retenues)

N° 1 – Mettre en place une commission consultative PECC de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité	2023	1'000,-/an
<p>→ Résultats attendus : La Municipalité a instauré dans le cadre du PECC, une commission consultative Energie, environnement et durabilité. Elle a pour mission de l'accompagner dans la mise en place et la réalisation de son plan climat. Son règlement est disponible sur demande.</p> <p>Ses 6 membres ont été annoncés au Conseil général de décembre 2022 sur la base de leur engagement citoyen. La liste des membres est disponible sur demande à la commune. Elle reste ouverte à toutes personnes intéressées et/ou avec des compétences particulières dans le domaine.</p> <p>Cette commission a été mise à contribution pour le choix des actions du PECC.</p> <p>A long terme, son rôle sera de faire le lien entre la population et la municipalité, afin de rassembler et organiser les idées venues des habitants de Cronay. Elle maintiendra également activement le contact avec la population, afin de faire vivre cette action au sein du village.</p> <p>→ Ressources : Indemnités des membres</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Cette commission permet d'impliquer des citoyens de la commune dans l'élaboration et la mise en œuvre du PECC, ainsi que plus largement dans la mise en œuvre de politique liée à la durabilité (énergie, climat, biodiversité).</p>		

N° 3 – Former les élu-e-s et le personnel communal	2025-2027	2'000,-/an
<p>→ Résultats attendus : La Municipalité est en mesure de définir la stratégie énergétique et climatique communale, les bases du plan d'actions et une organisation optimale. La municipalité et l'administration communale maîtrisent le contexte énergétique et climatique ainsi que le cadre légal. Elles acquièrent les connaissances nécessaires à une mise en œuvre efficace des mesures retenues dans le plan d'actions.</p>		

<p>→ Ressources : Formation cantonale sous forme de cours de base et modules spécifiques au Centre d'éducation permanente (CEP), conseils du Canton concernant les formations disponibles sur la fiche.</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Le contexte énergétique et climatique étant en perpétuelle évolution, une bonne maîtrise des enjeux, du langage spécifique et des acteurs sont nécessaires pour s'approprier la thématique et la traduire au niveau communal. En effet, les autorités communales sont le principal point de contact par rapport aux thématiques énergétiques, climatiques ou de durabilité pour la population.</p>

<p>N°4 – Favoriser la participation et l'engagement de la population</p> <p>→ Résultats attendus : Réaliser une action impliquant la population dans la conception du PECC et au moins une action annuelle de mobilisation citoyenne en lien avec le plan d'action.</p> <p>→ Ressources : Outils ou matériels de communication spécifiques indiqués dans les fiches, formation cantonale, conseils du Canton. Communication locale et partage de liens (livres, références d'émissions, podcasts, etc. en lien avec la durabilité) à travers les supports suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journal communal <i>La Chronique de Corby</i> - Site internet communal - Mise en place d'atelier lors de l'élaboration du PECC et séances d'information annuelle lors de la mise en œuvre. - Les actions « coup de balai » (fiche n°6) et « journée d'arrachage des plantes invasives » (fiche n°18) seront pérennisées et avec l'aide de la commission (fiche n°1). <p>→ Arguments de mise en œuvre : Susciter l'adhésion et l'engagement de la population pour les objectifs du PECC, favoriser la cohésion sociale, créer une dynamique de changement, capitaliser sur les opportunités et prévenir des coûts futurs.</p>	<p>2024-2026</p>	<p>1'000,- /an</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------	--------------------

<p>N°6 – Réduire, réutiliser et recycler les déchets</p> <p>→ Résultats attendus : La réalisation des actions suivantes lors de la mise en œuvre du PECC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une ressourcerie pour permettre la réutilisation d'objets - Emplacement d'échange de livres - Favoriser le partage de matériel spécifique (par. ex. Pumpipumpe, site web de la Commune) - Coup de balai 1 fois/an - Organiser annuellement un événement de sensibilisation (à l'occasion de la journée mondiale du recyclage par exemple) <p>→ Ressources : Canton (via COSEDEC, www.cosedec.ch), STRID (soutien financier pour certaines actions de sensibilisation), Swissrecycling (www.swissrecycling.ch), https://zerowasteswitzerland.ch/fr/, Pumpipumpe (https://pumpipumpe.ch/fr/home-fr/)</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Ces mesures permettent d'agir sur les trois aspects du développement durable : diminution de l'empreinte écologique en réduisant la quantité de déchet produit ; dynamisation de l'économie locale et les relations sociales avec l'organisation d'événements et des réseaux de partage ; réalisation d'économies en favorisant la réparation d'objets.</p>	<p>2025-2027</p>	<p>2'000,-/an</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------	-------------------

<p>N° 7 – Organiser et accueillir des manifestations responsables</p>	<p>2025-2027</p>	<p>1'000,-</p>
------------------------------------------------------------------------------	------------------	----------------

<p>→ Résultats attendus : Les manifestations organisées par la Commune reprendront les fiches de bonnes pratiques du KITmanif. De même la Commune fera la promotion de l'utilisation du KITmanif auprès des sociétés locales et organisateurs d'événements sur son territoire. Elle va conditionner l'octroi de subventions aux manifestations qu'elle soutient au respect de certaines fiches de bonnes pratiques du KITmanif.</p> <p>→ Ressources : KITmanif (www.kitmanif.ch)</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Ces mesures encouragent la tenue de manifestations durables sur le territoire communal, diminuent leurs impacts environnementaux et les valorisent. Elles permettent également de sensibiliser la population, tout en optimisant les ressources financières (économie de ressources et d'énergies).</p>	
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

<p>N° 9 – Promouvoir une alimentation locale, saine et durable</p>	<p>2025-2027</p>	<p>2'000.-</p>
<p>→ Résultats attendus : Les actions possibles s'inscrivent dans deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Municipalité souhaite dresser un état des lieux des actions existantes, identifier les besoins et les acteurs concernés (agriculteurs-trices, transformateurs-trices, commerçant-e-s, etc.). Elle s'attèlera à promouvoir les circuits courts en informant des points de vente de produits locaux existants, en se fournissant prioritairement en produits locaux lors d'événements qu'elle organise. - Dans l'arrondissement scolaire, la Municipalité poussera pour avoir une restauration collective durable qui fournira une alimentation locale, saine et durable. Celle-ci devra respecter une grille de plusieurs critères de durabilité. 		
<p>→ Ressources : La direction générale de l'agriculture et de la viticulture (DGAV) et Vaud Promotion dans le cadre des projets de promotion des produits agricoles. Le Canton a des modèles d'offre pour la restauration collective.</p>		
<p>→ Arguments de mise en œuvre : Le caractère fortement agricole de la Commune de Cronay fait que le potentiel en termes de circuits courts est important et permet de soutenir les exploitations agricoles. Dans la restauration collective des écoles, ces mesures permettent de promouvoir une alimentation saine tout en sensibilisant les plus jeunes.</p>		

Actions du bloc Energie et mobilité (5 fiches d'actions retenues)

<p>N°11 – Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments</p>	<p>2025-2027</p>	<p>20'000,-</p>
<p>→ Résultats attendus : La Municipalité va mettre en place un suivi énergétique (chauffage, ECS, électricité, ventilation, éclairage) pour chaque bâtiment communal. A la suite de cela, les mesures d'optimisation énergétique les plus efficaces seront identifiées.</p> <p>Lors de rénovation d'un bâtiment, une analyse énergétique CECB+ est réalisée afin de déterminer la qualité de son isolation et sa performance globale (source d'énergie inclus). Des classes énergétiques A et B seront visées. La Municipalité établira un plan d'assainissement prévoyant les budgets nécessaires.</p> <p>30% des bâtiments chauffés appartenant à la commune auront une analyse énergétique CECB+.</p>		
<p>→ Ressources : Le <i>Programme bâtiments</i> offre différentes possibilités de subventionnement, l'association <i>Energo</i> propose des solutions adaptées aux communes pour le suivi énergétique, audit énergétique CECB+.</p>		
<p>→ Arguments de mise en œuvre : Ces mesures permettent de réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux en identifiant les éventuels dysfonctionnements et par des mesures pouvant rapidement être mises en place. L'évaluation de la qualité énergétique des bâtiments</p>		

communaux permettra d'élaborer un plan d'assainissement pour les bâtiments les plus problématiques et d'avoir une vision à long terme.

N°12 – Réduire la consommation de l'éclairage public	2025-2027	5'000.-
<p>→ Résultats attendus : La Municipalité va pérenniser les mesures déjà en place. Il reste quelques points lumineux à régler (église et pilier public). Une sensibilisation du public sera menée sur l'éclairage des parcelles privées.</p> <p>→ Ressources : Subvention cantonale et cahier des charges pour l'établissement d'un concept d'éclairage public, l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique S.A.F.E., association <i>Darksky</i>.</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Ces mesures permettent de limiter les nuisances lumineuses pour les humains et l'environnement en réduisant la lumière superflue, ainsi que de réaliser des gains financiers en réduisant la consommation électrique.</p>		

N°13 - Planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal	2025-2027	10'000,-
<p>→ Résultats attendus : avoir une stratégie d'approvisionnement en énergie pour exploiter le potentiel en énergies renouvelables sur la commune. Un regroupement avec des communes voisines pourra être étudié. Le but est d'atteindre 60% de chaleur de source renouvelable d'ici 2030.</p> <p>→ Ressources : subvention cantonale, guide cantonal, mandataires pour réalisation.</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Cronay ayant moins de 3000 habitants, la planification énergétique sera réalisée selon le document du Canton « Recommandation pour une planification énergétique simplifiée » (selon l'article 16a de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne)).</p>		

N°15 – Développer la production d'électricité photovoltaïque	2025-2027	5'000.-
<p>→ Résultats attendus : La Municipalité organisera une séance d'information avec la présence d'un-e expert-e du photovoltaïque. Par suite de cela, les propriétaires s'inscrivent via un formulaire s'ils souhaitent réaliser une installation. Le mandataire procède à un appel d'offres groupé auprès de plusieurs installateur-trice-s, ce qui permet d'avoir des prix préférentiels. Chaque propriétaire reste libre ensuite de choisir l'offre qu'elle/il préfère.</p> <p>Parallèlement à cela, la Municipalité ambitionne d'équiper les bâtiments communaux de photovoltaïque.</p> <p>→ Ressources : Mandataires, Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique (ComSol), Subvention cantonale pour une installation d'électricité photovoltaïque à financement participatif, mutualisation éventuelle avec des communes avoisinantes.</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Ces mesures permettent de favoriser la pose d'installations photovoltaïques chez les privé-e-s en menant des campagnes de promotion et de regroupement des démarches. La Commune sera aussi exemplaire en équipant les toitures des bâtiments communaux, si possible avec une couverture intégrale en plus d'être rentable sur la durée de vie du système.</p>		

N°16 – Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton-ne-s et les vélos	2025-2027	15'000,- (pour mesures citées)
--------------------------------------------------------------------------------------------	-----------	--------------------------------

<p>→ Résultats attendus : Des propositions ont déjà été formulées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone 30 à l'intérieur de la localité - Le marquage de bandes piétonnes jusqu'aux sorties du village sera étudié - Sensibilisation des habitants et des usagers (radar sympathique, etc.) <p>La volonté est de favoriser la mobilité douce et améliorer la qualité des espaces publics. La Municipalité va étudier si d'autres mesures sont pertinentes.</p> <p>→ Ressources : Subvention cantonale possible selon les projets, la sous-commission des espaces publics du canton (SCEP), soutien technique cantonal (contact par le Voyer des routes).</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Améliorer la qualité des espaces publics, de manière simple et efficace en donnant toute leur place dans l'espace public à la marche et au vélo. Cela sécurise le déplacement des enfants et habitants et contribue à la santé et à l'environnement.</p>

Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques (3 mesures)

<p>N°17 - Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques</p>	<p>2025-2027</p>	<p>3'000-5'000,-/an</p>
<p>→ Résultats attendus : Plusieurs mesures sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'arborisation du parking sera étudiée et réalisée le cas échéant. - Promouvoir la Charte des jardins et sensibiliser la population en lien avec les enjeux liés à la préservation de la biodiversité dans l'espace bâti. - Pose de nichoirs à hirondelles et martinets, gîtes à chauves-souris, hôtels à insectes, etc. - Réaliser l'inventaire des arbres remarquables d'importance cantonale. - Adhérer à la charte des talus de route. - Gestion différenciée des places publiques et espaces verts communaux. <p>→ Ressources : Plusieurs subventions et formations cantonales, boîte à outils cantonale, associations de protection de la nature, bureaux à mandater.</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : amélioration de la qualité de vie de tous, gain de fraîcheur en été, amélioration de la qualité de l'air, protection et valorisation du patrimoine naturel local, contribution au maintien de pollinisateurs.</p>		

<p>N°18 – Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes</p>	<p>2025-2027</p>	<p>2'000,-/an</p>
<p>→ Résultats attendus : La Municipalité souhaite réaliser les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser le public à la problématique des plantes invasives, via le site web de la commune, le journal communal, la charte des jardins, etc. - Mettre en place chaque année une journée d'action citoyenne d'arrachage de plantes invasives. - Formation d'au moins une personne à la gestion des plantes invasives. <p>→ Ressources : Formation donnée par le CEP, plateforme d'Infoflora.</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Ces mesures permettent de préserver la biodiversité et la santé des habitant-e-s en définissant des moyens de prévention et de lutte adéquats. Elles diminuent les risques liés aux dégâts dû à l'érosion et à la déstabilisation des berges et limitent les pertes de rendement agricole.</p>		

N°21 – Protéger la santé de la population des atteintes dues à la canicule	2025-2027	2'000,-/an
<p>→ Résultats attendus : La Municipalité souhaite réaliser les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Désigner en son sein une personne de référence « canicule » en charge de la coordination interne à l'administration communale et des contacts avec le/la Préfet-e, la PCi (si besoin), les CMS/OSAD (pour le croisement des listes des personnes vulnérables) et la population. Elle organise le cas échéant la rédaction/l'envoi des courriers aux personnes vulnérables et répond aux questions.- Élaborer un plan canicule communal- Élaborer une liste de la population à risque sur le territoire communal.- Élaborer un concept des visites communautaires. <p>→ Ressources : documents canton ; PCi, MS et OSAD (mise en œuvre plan canicule), contact avec le/la Préfet-e.</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Ces mesures permettent d'augmenter la capacité de la Commune à atténuer les effets dus à la canicule en facilitant l'identification des personnes vulnérables et la diffusion des messages de prévention.</p>		

5. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

La **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Conseil général** a pour principales tâches :

- D'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité.
- De prendre connaissance du PECC, si la Municipalité le juge pertinent ou si elle doit répondre à une intervention d'un-e conseiller-ère.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le **bureau d'ingénieur mandaté**. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les responsables du portage des différents projets et actions prévues dans le cadre du PECC sont identifiés dans le tableau de suivi en annexe 5.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un **groupe de suivi** composé des membres de la Municipalité et de l'administration communale, ainsi que du bureau d'ingénieur mandaté, est créé. Ce groupe de suivi est composé comme suit :

- Fabrice Tanner, Syndic
- Philippe Zuppinger, Municipal
- Greffe/ Bourse
- Ingénieur mandaté

Il se réunit au moins 2 fois par an pour :

- Préparer les dossiers à soumettre à la Municipalité ;
- Effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (tableau de suivi) ;
- Évaluer et adapter les budgets (tableau de suivi) ;
- Déterminer les actions de communication à proposer à la Municipalité (chapitre 7).

Il informe régulièrement la Municipalité de l'avancée des travaux, à travers un point permanent porté à l'ordre du jour de ses séances.

Le groupe de suivi sollicitera la Commission PECC afin d'obtenir son avis sur les différentes actions entreprises et leur priorisation. La Commission servira également de relais auprès de la population.

Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau d'ingénieur mandaté (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat est financé pour 50 % par un montant de 2'570 CHF porté au budget annuel sur les 3 prochaines années, et pour 50% par une subvention cantonale de l'ordre de 7'709 CHF, qui sera versée par tranche annuelle. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche⁶.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques.
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil général, en particulier dans le cadre des projets des fiches n°6, 11, 12, 13, 15 et 17 du plan d'action.
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter, en particulier dans le cadre des projets des fiches n°6, 11, 12, 13, 16 et 17 du plan d'action.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du groupe de suivi avec l'appui du bureau mandataire.

Suivi de la mise en œuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un tableau de suivi des actions (annexe 5). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi, avec l'aide du bureau d'ingénieur mandaté.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

6. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune.

Le groupe de suivi, avec l'aide du bureau d'ingénieur mandaté, est chargé de proposer les actions de communication à la Municipalité, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou

⁶ Les conditions de subventionnement sont précisées dans une directive.

d'autres communes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés : séances d'information, journal communal, pages dédiées sur le site web de la commune, lettres à la population, affiches, etc.

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population, afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales (cf. Fiche d'action n° 4 « Favoriser la participation et l'engagement de la population »).

Dans le cadre de la conception du PECC, la Commission consultative PECC de la Commune de Cronay a proposé un plan d'action en sélectionnant les fiches d'action à réaliser. Ces choix ont été validés et complétés par la Municipalité.

Un atelier a eu lieu le 18 septembre 2024 ouvert à toute la population. Il a été communiqué par un flyer distribué en tout ménage à la population.

Le but de l'atelier était de présenter aux habitants le PECC, la démarche et les actions retenues par la Commission consultative PECC et la Municipalité. Il a ensuite été demandé aux participants lors de l'atelier quelles étaient les actions à prioriser afin de guider la Municipalité dans la réalisation de celles-ci. Les participants ont été séparés en deux groupes d'environ quinze personnes. Après un tour de table, il a été demandé à chaque participant de présenter une des quatorze actions au groupe. Il s'en est suivi un vote où il a été demandé à chaque participant de choisir les trois actions qui lui semblent être les plus importantes. Les votes des deux groupes ont ensuite été additionnés pour obtenir un classement final.

Tableau 1: Résultat de la démarche participative pour la priorisation des actions du PECC

Priorisation des actions du PECC de Cronay			
Actions	Groupe 1	Groupe 2	Total
N°16 – Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton-ne-s et les vélos	7	11	18
N°17 - Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques	6	12	18
N°15 – Développer la production d'électricité photovoltaïque	3	11	14
N° 9 – Promouvoir une alimentation locale, saine et durable	6	3	9
N°18 – Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	1	7	8
N°4 – Favoriser la participation et l'engagement de la population	2	4	6
N°6 – Réduire, réutiliser et recycler les déchets	5	1	6
N°11 – Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments	2	3	5
N°13 - Planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal	4	0	4
N° 1 – Mettre en place une commission consultative PECC de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité	2	1	3
N° 3 – Former les élu-e-s et le personnel communal	2	0	2
N° 7 – Organiser et accueillir des manifestations responsables	2	0	2
N°12 – Réduire la consommation de l'éclairage public	0	2	2
N°21 – Protéger la santé de la population des atteintes dues à la canicule	0	0	0

Les actions N°16 *Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton-ne-s et les vélos* et N°17 - *Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques* ressortent de cet exercice comme les deux mesures phares souhaitées par les deux groupes. Elles sont suivies par les actions N°15 – *Développer la production d'électricité photovoltaïque*, N° 9 – *Promouvoir une alimentation locale, saine et durable* et la N°18 – *Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes*. Ces trois actions ont chacune été plus populaires dans un seul des deux groupes.

7. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Cronay s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et toutes/tous les acteur-trice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité

Date : 23.04.2025

Le Syndic : 

La Secrétaire : 



8. Annexe

Annexe 1 : Bilan carbone communal

Annexe 2 : Évolutions climatiques sur le Plateau

Annexe 3 : Canopée urbaine

Annexe 4 : Température au sol

Annexe 5 : Tableau de suivi des actions